

Commune ETOILE SAINT-CYRICE

10 Draille de la Mairie

05700 ÉTOILE SAINT-CYRICE



PROCÈS VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

14 heures - en mairie

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, à quatorze heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul JOUVE, Maire.

Présent(e)s : Pierre-Yves BOCHATON, Christiane DESAILLOUD, Frédérique FONFREYDE, Paul JOUVE, Franck LAURANS et Sylvaine JOUVE.

Secrétaire de séance : Sylvaine JOUVE

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Sylvaine JOUVE, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 14 heures, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Approbation dernier compte rendu du 20/02/2025
2. Approbation des comptes de gestion 2024 (Budget principal de la commune et Budget eau & assainissement)
3. Approbation des comptes administratifs 2024 (Budget principal de la commune et Budget eau & assainissement)
4. Affectation des résultats cumulés 2024 – Budget principal / Budget eau et assainissement
5. Approbation du budget 2025 eau et assainissement
6. Vote des taux d'imposition 2025
7. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Décision du taux applicable
8. Approbation du budget principal 2025 de la commune
9. Vote des subventions versées aux associations pour l'année 2025
10. Autorisation donnée au Maire pour signature adhésions et conventions 2025
11. Participation F.S.L. (Fonds de Solidarité pour le Logement) – Année 2025
12. Retrait délibération n°03.2025 et fixation du prix branchement réseau eau potable et assainissement

13. Soutien à la candidature du Parc naturel régional des Baronnies provençales au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé
14. Signature convention de financement avec la Fondation du Patrimoine
15. Questions diverses

- **Validation du compte rendu en date du 20/02/2025**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler concernant le dernier procès-verbal en date du 20 février 2025. A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le procès-verbal du 20/02/2025 ainsi que les délibérations y afférentes.

- **Approbation des comptes de gestion et administratifs concernant l'exercice 2024**

Monsieur Pierre-Yves BOCHATON, Premier Adjoint en charge des finances, présente les comptes de gestion dressés par le Comptable de la Trésorerie de Sisteron et les comptes administratifs concernant le budget principal de la commune et le budget eau et assainissement pour l'année 2024. Il propose également l'affectation des résultats à reporter sur les budgets 2025.

Le Maire quitte la salle de réunion. Après délibération, à l'unanimité des présents, les comptes et l'affectation des résultats (ci-dessous) sont votés par les conseillers présents :

BUDGET PRINCIPAL :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2024 : **+ 7 948.63 €**, un excédent antérieur de **+ 49 845.33 €** soit un résultat cumulé de : **+ 57 793.96 €**

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2024 : **- 55 916.47 €** un excédent antérieur de **+ 154 830.33 €**,

Soit un résultat cumulé de : **+ 98 913.86 €**

RESTES A RÉALISER VOTES (DÉPENSES) : - 45 000.00 €

Aux vues des résultats, le Premier Adjoint propose l'affectation des résultats de la façon suivante sur l'année 2025 :

- au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) la somme de : **+ 57 793.96 €**
- au compte 001 (Résultat d'investissement reporté) la somme de : **+ 98 913.86 €**

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2024 : **+ 26.56 €**, un déficit antérieur de **- 9 024.08 €** soit un résultat cumulé de : **- 8 997.52 €**

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2024 : **+ 2 760.12 €**, un excédent antérieur de **+ 12 203.48 €**,

Soit un résultat cumulé de : **+ 14 963.60 €**

RESTES A REALISER VOTES (DEPENSES) : - 8 000.00 €

Aux vues des résultats, le Premier Adjoint propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

- au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) la somme de - **8 997.52 €**
- au compte 001 (Résultat d'investissement reporté) la somme de + **14 963.60 €**
- **Présentation et approbation du budget eau et assainissement 2025**

Monsieur le Maire, Paul JOUVE et le Premier Adjoint, Pierre-Yves BOCHATON, chargé des finances, présentent à l'assemblée le budget eau et assainissement.

Celui-ci s'équilibre à hauteur de :

32 890,00 € en fonctionnement

27 250,60 € en investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget eau et assainissement de la Commune pour l'exercice 2025.

• **Vote des taux d'imposition 2025- Etat 1259**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 04 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux d'imposition suivants :

Taxe foncière bâtie (TFB)	33,75 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	53,56 %
Taxe d'habitation (TH)	6,01 %

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

1- Décide d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :

Taxe foncière bâtie (TFB)	33.75 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	53.56 %
Taxe d'habitation (TH)	6.01 %

2- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement –
Décision du taux applicable**

Monsieur le Maire expose que le référentiel M57, donne la possibilité au Conseil municipal de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide de prévoir le taux de fongibilité des crédits pour l'année 2025 à 7,5 % et charge Monsieur le Maire de porter celui-ci sur la maquette budgétaire.

- Présentation et approbation du principal de la commune pour l'année 2025**

Monsieur le Maire, Paul JOUVE et le Premier Adjoint, Pierre-Yves BOCHATON, chargé des finances, présentent à l'assemblée le budget principal.

Celui-ci s'équilibre à hauteur de :

107 951,96 € en fonctionnement

294 385,82 € en investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget principal de la Commune pour l'exercice 2025.

- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025**

Suite au vote du budget de la commune, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ensemble des subventions qu'il convient d'attribuer pour l'année 2025 à diverses associations.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions décrites dans le tableau ci-après dans les comptes prévus au budget 2025.

Le conseil municipal conditionne le versement de ces subventions à la présentation du bilan moral et financier de l'année écoulée, votés en assemblée générale des associations concernées.

Nom association	Montant voté
A LA BELLE ÉTOILE	300.00 €
ACCA D'ÉTOILE	150.00 €
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS	50.00 €
ANIMATION ORPIERROISE	50.00 €
MJC DE LARAGNE	50.00 €
LES RESTOS DU CŒUR	50.00 €
A.D.M.R.	50.00 €
LIGUE POUR LE CANCER 05	50.00 €

ASSOCIATION AU FIL DU TEMPS S.S.I.A.D DE SERRES	100.00 €
APAJH	50.00 €
TOTAL	900.00 €

• **Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions et adhésions aux organismes en 2025**

Le conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à adhérer et cotiser aux associations et organismes suivants, pour l'année 2025 :

- Fondation du patrimoine
- Association des maires des Hautes-Alpes
- Association des Maires Ruraux
- ADIL
- Association de sauvegarde du patrimoine des Pays du Buëch
- APAJH (Établissement Les Lavandes d'Orpierre)

• **Participation F.S.L (Fonds de Solidarité pour le Logement) – année 2025**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil une demande de participation pour la commune d'Étoile Saint-Cyrice au Fonds de Solidarité pour le Logement. Il rappelle que ce fonds permet aux ménages en difficulté d'obtenir une aide ponctuelle afin de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **Donne** son accord pour le versement d'une participation pour l'année 2025 de :

9,60 Euros au Fonds de Solidarité pour le Logement,

- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Département des Hautes-Alpes.

• **Retrait délibération n°03.2025 et fixation du prix branchement réseau eau potable et assainissement**

Monsieur le Maire indique que suite à la délibération prise le 20 février 2025 numéro 03.2025 concernant les tarifs pour le branchement au réseau d'eau potable et d'assainissement, les services du contrôle de légalité de la Préfecture ont formulé des observations.

En effet, Monsieur le Maire explique que concernant toute demande de branchement au réseau d'eau potable de la commune, le montant facturé au demandeur devra être le coût des travaux et des sommes engagées et à venir et non un forfait.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de retirer la délibération n°03.2025 du 20/02/2025 et de fixer les tarifs de la façon suivante :

- **Branchement au réseau d'eau potable :**
 - Refacturation selon le coût des travaux et des sommes engagées et à venir par la commune
- **Branchement au réseau d'assainissement :**
 - Forfait : 250.00 € TTC

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des présents fixe les tarifs comme stipulé et charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités nécessaires au traitement de ce dossier

Soutien à la candidature du Parc naturel régional des Baronnies provençales au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales s'est engagé dans une candidature au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) pour protéger et valoriser la qualité du ciel nocturne. Conformément aux axes II.2.1 et III.2.1 de la Charte « Promouvoir par l'éveil des sens, une "destination nature" qui a du sens » et « Promouvoir la sobriété énergétique et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques », le Syndicat mixte sollicite le soutien des communes du périmètre de la future RICE. La commune d'Etoile Saint-Cyrice contribue déjà pour ne pas dégrader le ciel étoilé avec l'extinction de l'éclairage public.

Monsieur le Maire donne lecture du dossier de délibération.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité soutien la candidature du Parc des Baronnies provençales au label RICE et s'engage à mettre en place des actions destinées à protéger et améliorer la qualité du ciel et de l'environnement nocturne

Signature convention de financement avec la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qu'il a reçu de la part de la Fondation du Patrimoine qui s'engage à verser à la Commune d'Etoile Saint-Cyrice, une subvention d'un montant de 3 000.00 Euros au titre de l'année 2024 en faveur de la restauration de l'église de Saint-Cyrice. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les termes de la convention, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine et le charge d'effectuer toutes les formalités nécessaires au traitement de ce dossier

Questions diverses

- Un point est fait concernant le chantier de Saint-Cyrice. Réunion prévue le 30 avril avec visite du Parc des Baronnies (possibilité que le Parc accepte la délégation de Maitrise d'oeuvre). Suite au chantier, des avenants vont être fait en considérant la moins-value sur la restauration du mur et la plus value sur le décor de la fresque
- Monsieur le Maire fait le point sur le projet de la cuve à incendie. Le lieu prévu n'est pas intéressant car il permettrait de protéger seulement une habitation. Questionnement pour l'augmentation de la capacité de stockage de la commune → poche à côté de l'antenne ?
- Discussion sur les travaux à prévoir pour l'entretien des fossés et des haies : prévoir de reprendre l'entretien de la voirie communale
- Madame FONFREYDE fait un point concernant l'implantation d'un composteur collectif sur la commune proposé par la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. La CCSB va être contacté pour prévoir cette implantation ainsi que les conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 10.

Fait à Étoile Saint-Cyrice,

Le 3 avril 2025

Le Maire, Paul JOUVE

La secrétaire de séance, Sylvaine JOUVE

